



À découvrir sur letelegramme.fr

Transactions diverses

BONNES AFFAIRES
Antiquités brocante

MAISON EDOUARD
ARTS ANTIQUITES
ACHÈTE CHER ET JUSTE

- Meubles de fournaise (vieux, astralux, revalor.)
- Tableaux, bibelots, appareils photo
- Machines à coudre anciennes
- Argentiers (couverts, plats, objets, etc.)
- Mobilier ancien
- Holopneumonique (portais, pendules en bois...)
- Livres anciens
- Cuivres et étains, vaisselle et cristal
- Ventes en cuir, sacs à main en cuir
- Disques vinyles, cartes postales, timbres...
- Et plein d'autres choses...

Déplacements et estimations gratuits
Mesures sanitaires prises à chaque rendez-vous

06 49 75 42 23
Site : 84233490004



Achète bon prix vieux violons, violoncelles, archets, guitares, saxos, même abîmés. Se déplace gratuitement. 06 50 66 24 10

Véhicules

VENTE AUTOMOBILE
Citroën



Ingenieur PSA vend **C3 AIRCROSS** Pure technique Shine, 110 ch, BVM 6, essence, 5 cv, 2019, options, caméra, Etat parfait, 16 000 km, 16 900 €. Tél. 02.99.52.34.64 / 06.72.64.03.16

Immobilier

LOCATION RÉGION SAINT-BRIEUC

Maisons

Plaintel loue petite maison pierres indépendante, rénovée : pièce de vie, coin cuisine équipé, SdC, chambre. Dépendances, jardin clos. libré 1/10. 02 96 94 04 64

COMMERCE

Location locaux industriels et comm.

Saint Brieur Centre à louer rue Passagère magasin bien placé 50 m², avec bail 3,6,9. 02 96 94 04 64

Enquêtes publiques

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Plan local d'urbanisme
Modification n° 7 et déclaration de projet n° 2

Il est rappelé que, par arrêté municipal n° 2021-507, une enquête publique conjointe est organisée sur les projets de modification n° 7 du PLU de Lamballe et de déclaration de projet n° 2 avec mise en compatibilité du PLU de Lamballe, commune déléguée de Lamballe-Armor.

Cette enquête conjointe se déroulera du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus. Les projets portent sur :

- la modification n° 7 du plan local d'urbanisme de la commune de Lamballe, commune déléguée de Lamballe-Armor, afin d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AUH5 (Trémilac) et 2AUH14 (chemin des Pâturettes) ;
- la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Lamballe, commune déléguée de Lamballe-Armor, pour un projet d'intérêt économique majeur présentant un caractère d'intérêt général.

L'enquête aura lieu à la Mairie de Lamballe-Armor. Elle sera ouverte le lundi 20 septembre 2021, à 9 h. M. Bruno Gougeon est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier déposé en mairie et sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.lamballe-armor.bzh. Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Lamballe-Armor pendant toute la durée de l'enquête du 20 septembre 2021 au 22 octobre 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie ;
- ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Lamballe-Armor, hôtel de ville, 5, rue Simone-Veil, 22420 Lamballe-Armor ;
- ou bien les adresser par mail via l'adresse électronique suivante : plu@lamballe-armor.bzh. Cette adresse sera fermée le 22 octobre à 17 h 30, date et heure de clôture de l'enquête.

Les observations et propositions formulées sous format électronique seront tenues à disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales, au siège de l'enquête, à la mairie de Lamballe-Armor les jours suivants : le lundi 20 septembre 2021, de 9 h à 12 h ; le mercredi 6 octobre 2021, de 14 h 30 à 17 h 30 ; le jeudi 14 octobre, de 9 h à 12 h ; le vendredi 22 octobre 2021, de 14 h 30 à 17 h 30.

Il pourra également recevoir sur rendez-vous toute personne qui en fera la demande dûment motivée. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échange. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur qui seront tenues à leur disposition pendant un an, en mairie Lamballe-Armor, aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site Internet de la commune de Lamballe-Armor.

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
Direction des relations avec les collectivités territoriales

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique d'une opération de restauration immobilière dans l'hyper centre de Saint-Brieuc

Arrêté préfectoral du 23 juillet 2021

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte du mercredi 1^{er} septembre 2021, à 9 h, au vendredi 1^{er} octobre 2021, à 17 h, soit une durée de 31 jours, à la mairie de Saint-Brieuc, place Général-de-Gaulle, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie de Saint-Brieuc : <https://www.saint-brieuc.fr>, dans la rubrique "ville citoyenne", puis rubrique "enquêtes publiques et consultations" puis "enquêtes en cours".

Pendant ce délai, les observations sur l'utilité publique de l'opération pourront :

- soit être adressées par correspondance à M. Yves-Hubert Gueniot, commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Brieuc, place Général-de-Gaulle, qui les joindra au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Brieuc, coté et paraphé par lui-même ;
- soit être consignées par toute personne intéressée directement sur le registre ;
- soit adressées par courriel à la boîte mail dédiée : foncier.immobilier@saint-brieuc.fr, afin d'être annexées au registre.

M. Yves-Hubert Gueniot, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Brieuc, place Général-de-Gaulle : mercredi 1^{er} septembre, de 9 h à 12 h 30 ; vendredi 24 septembre, de 13 h 30 à 17 h ; vendredi 1^{er} octobre, de 13 h 30 à 17 h.

Ne pourront être pris en compte que les observations et les courriers reçus pendant l'enquête publique et avant l'heure de clôture de celle-ci, soit au plus tard le vendredi 1^{er} octobre 2021, 17 h.

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et en fera ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et conclusions sera déposée en mairie de Saint-Brieuc, ainsi qu'à la préfecture des Côtes-d'Armor, et mise en ligne sur le site de la mairie <https://www.saint-brieuc.fr>. Les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, selon les conditions prévues à l'article R112-24 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com

Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com

Conformément à l'arrêté ministériel du 07/12/2020, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78 € HT). Par dérogation, le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales et de sociétés civiles est déterminé de manière forfaitaire, selon les modalités fixées à l'annexe VIII dudit arrêté. Les annonces sont informées que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont dilatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

Publicités des marchés publics inférieurs à 90 000 €

Département des Côtes-d'Armor - Ville de Plouha (22580)

Église paroissiale : restauration du porche nord et des collatéraux nord du chœur et de la nef (campagne de travaux 2021)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité qui passe le marché :
Maître de l'ouvrage: ville de Plouha, Mairie, 24, avenue Lannec, 22580 Plouha. Tél. 02 96 20 21 26. Fax. 02 96 20 30 47. Mail: dst@plouha.fr

Maître de l'œuvre: Bernard Le Moen, architecte DPLG, Hent Menez Are, 29690 La Feuillée. Tél. 02 98 99 66 13. Mail: lemoen.archi@orange.fr

Mode de passation choisi : procédure adaptée, passée en application du Code des marchés publics, notamment les articles 27 et 28.

Type de marché : travaux.

Objet du marché : église paroissiale de la ville de Plouha, restauration du porche nord et des collatéraux nord du chœur et de la nef (campagne de travaux 2021). L'opération sera réalisée en une seule tranche.

Nombre et consistance des lots : le marché est décomposé en 3 lots.
Lot 1 : gros œuvre / maçonnerie. Lot 2 : charpente. Lot 3 : couverture.

Entreprises individuelles ou groupement d'entreprises solidaires. Possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Délai d'exécution : 3 mois de travaux. Hors mois de préparation et congés annuels.

Date limite de réception des offres : vendredi 8 octobre 2021, avant 12 h.

Critères d'attribution : critère 1, valeur technique des prestations, références et qualifications, coefficient 6 ; critère 2, prix des prestations, coefficient 4.

Modalité d'obtention des dossiers et renseignements : le dossier est à retirer sur le site www.bretagnemarchespublics.com

Date d'envoi de l'avis d'appel d'offres à la concurrence : mardi 31 août 2021.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Avis administratifs

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 25 août 2021, une consultation du public est ouverte du 20 septembre 2021 au 18 octobre 2021, à la mairie de Pleslin-Trigavou, sur la demande présentée par l'EARL du Petit Rocher pour l'élevage de vaches laitières exploité au lieu dit Le Petit Rocher à Pleslin-Trigavou.

Pendant la consultation, les pièces du projet sont disponibles à la mairie de Pleslin-Trigavou et consultables sur le site www.cotes-darmor.gouv.fr

Durant les heures d'ouverture de la mairie, les tiers intéressés pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou adresser toute correspondance au préfet des Côtes-d'Armor (Direction départementale de la protection des populations) ou, le cas échéant, par voie électronique : dpp-envi@cotes-darmor.gouv.fr, avant la fin de la consultation.

Vie des sociétés - Autres

CONVOCAION

COOPÉRATIVE TERRES DE L'OUEST
Rond-point Jérôme-Jeanne, 29140 ROSPORDEN

Les adhérents de la Coopérative Terres de l'Ouest, dont le siège social est sis à Rospenden (29), rond-point Jérôme-Jeanne, sont convoqués en assemblées de sections territoriales aux dates, lieux et heures suivants :

- Section Est : vendredi 17 septembre 2021, à 10 h 30, Gaec de Kerarvet, Kerarvet, à Languidic (56).
- Section Ouest : jeudi 23 septembre 2021, à 10 h 30, Gaec de Poul Go, Kerloa, à Bannalec (29).
- Section Nord : vendredi 24 septembre 2021, à 10 h 30, Solange Martin, Tremelec, à Châteauneuf-du-Faou (29).

Ordre du jour :
Assemblée générale extraordinaires de sections territoriales :
- Présentation des questions portées à l'ordre du jour
- Assemblée générale extraordinaire plénière : extension de la zone d'agrément de la coopérative aux Côtes-d'Armor, changement des statuts.
- Désignation des délégués à l'assemblée générale extraordinaire plénière.

Le président du conseil d'administration
Pascal FICHE

Vous devez publier une annonce légale ?
regions-annonceslegales.com